Le numéro 5 centimes | Dépôt central de vente au numéro : Rue de la Balance 6 | Le numéro 5 centimes

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS
Un an . . . . . Fr. 8 —
Six mois . . . . . „ 4 —
Trois mois . . . . . „ 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

Journal économique et social

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

Administration : Rue de la Balance

ANNONCES
10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Neuvième année — N° 135 | Rédacteur responsable: WALTER BIOLLEY | Mardi 22 Novembre 1898

Maisons recommandées

L. GYGI, COIFFEUR, 53, Rue Léopold-Robert, 53
Parfumerie fine des premières marques

Brasserie Ulrich Frères Bière façon Munich, Pilsen
en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du Panier Fleuri
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Jacob Schweizer, PASSAGE DU CENTRE
Succursale : Demoiselle, 88
BOUCHERIE -- CHARCUTERIE

MAGASINS du PRINTEMPS, J.-H. MATILE
Rue Léopold-Robert, 4 - Halte du Tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Lehmann Frères, Voituriers
Rue Léopold-Robert. 11a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES CHAUX-DE-FONDS
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages AU GAGNE-PETIT Soieries
8, Rue du Stand E. MEYER & Cie Rue du Stand, 8
Corsets français, prix de fabrique — Blancs

Wille-Notz *Denrées coloniales. Vins et Spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.*

Magasin alimentaire
Parc, 72 CH. BURRI 72, Parc
Epicerie fine. Conserves, fromages divers 1er Choix. Huile de noix supérieure. — LEGUMES frais.

L. VERTHIER & Cie Rue Neuve, 10
Grand choix de Chapellerie *en tous genres. — Toujours grand assortiment de* Cravates.

Serre 35 a Cercle Ouvrier 35 a Serre
Ancienne Synagogue
Locaux gratuits à la disposition des sociétés et des syndicats ouvriers pour assemblées générales. — Petites salles pour comités

J.-B. STIERLIN
Téléphone 2, Rue du Marché, 2 Téléphone
Produits Chimiques, Pharmaceutiques et Alimentaires

SIMON LÉVY BALANCE 10 a LA CHAUX-DE-FONDS
Spécialité de vins fins, Mâcon, Bourgogne. Beaujolais, Californie. — Bons vins de table garantis naturels depuis 40 francs l'hectolitre

LAIT STÉRILISÉ NATUREL
à la laiterie 7, RUE DU VERSOIX, 7
Dépôts : M. Stierlin, Place du Marché.
„ M. A. Winterfeld, à la gare.

Bassi-Rossi 15, du Collège, 15
Le magasin d'habillements le plus assorti pour la classe ouvrière.

Emile Pfenniger Vins et Liqueurs
Spécialité
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
Rue Léopold-Robert, à côté des Moulins Boulangers

JEAN WEBER 4, rue Fritz-Courvoisier, 4 CHAUX-DE-FONDS
Denrées coloniales, vins et liqueurs, farines, sons et avoines, gros et détail

ANTOINE SOLER
10, Rue de la Balance, 10
CHAUX-DE-FONDS
Porcelaines, Faïences, Cristaux, Verrerie, Ferblanterie, Lampisterie. Coutellerie. Brosserie, Cuivres à cirer.

MAGASIN DE CHAUSSURES
le mieux assorti
Cordonnerie Wve F. BAUMANN
4 Rue de la Balance 4

ALF. VUILLEUMIER
26 Léopold Robert CHAUX-DE-FONDS Léopold Robert 26
Cigares, Cigarettes et Tabacs. — Grand choix de Pipes, Porte-Cigares et Blagues-à-tabac.

MEMENTO

Les anciens catéchumènes. — Réunion à 8 h. ½ du soir, à la Cure.

L'Actualité

Protection des ouvrières

En ce qui concerne l'application de la loi, les autorités communales devront tout particulièrement veiller:

1. A ce que les femmes et les enfants, dans tous les ateliers de la petite industrie, ne soient pas astreints à un travail de nuit, non plus qu'au travail du dimanche et des jours fériés, sous réserve des exceptions autorisées par l'article 11 de la loi; tout travail entre 8 heures du soir et 6 heures du matin devant être considéré comme travail de nuit:

2. A ce que la durée de travail effectif des femmes et des enfants n'excède pas 11 heures par jour, sous réserve des mêmes tolérances visées par l'article 11 précité.

Ce sont là des règles qui sont déjà observées pour les femmes et les enfants travaillant dans les établissements soumis au régime de la loi sur les fabriques, et qui doivent l'être aussi dans les ateliers de la petite industrie. Le travail des veillées ou de nuit, chacun le sait, est le plus pénible et, dans l'état de fatigue où se trouve une femme ou une jeune fille après une journée de travail de 11 heures, il y a le plus souvent danger pour leur santé à en prolonger encore la durée. En outre, la femme qui a travaillé 11 heures hors de son domicile ne doit pas encore être arrachée à son foyer aux seules heures où elle peut y rencontrer ses enfants et s'occuper de leur éducation.

Le principe du repos hebdomadaire pour les femmes et les enfants doit être aussi respecté dans la petite industrie comme il l'est déjà dans les établissements soumis au régime de la loi fédérale sur les fabriques, et pour tous les enfants que protège la loi cantonale sur les apprentissages. Les femmes et les enfants ont particulièrement besoin de réparer leurs forces, de distraire leur esprit et de rompre la monotonie du travail quotidien. Et il n'est pas de trop d'un jour par semaine où ils puissent aller se reposer dans l'intimité du foyer domestique ou respirer l'air des champs et des bois au lieu de l'atmosphère lourde et souvent insalubre de l'atelier. Ce jour du repos du dimanche leur permettra aussi, conformément à leur croyance, de remplir leurs devoirs religieux.

Nous savons sans doute que les règles fixées par la loi comportent des exceptions et des tolérances, surtout dans certaines professions et pour certains travaux, mais nous insistons auprès des autorités communales pour que ces exceptions et ces tolérances ne soient accordées que là où il y a des nécessités professionnelles bien démontrées, des travaux reconnus urgents, et pour quelles soient toujours maintenues dans les limites prévues au second alinéa de l'article 11.

Nous insistons de même pour que les femmes employées à servir le public dans les hôtels, auberges, cercles, restaurants et brasseries, puissent toujours bénéficier, dans ces établissements où le travail est continu et plus fatigant encore le jour du dimanche que les jours de la semaine, des temps limités de congé et de repos que la loi leur garantit.

Les Conseils communaux peuvent confier à l'un de leurs membres ou à un délégué spécial la tâche de surveiller la stricte observation de la loi et d'autoriser, dans les cas exceptionnels ou urgents, des heures supplémentaires de travail ou des dérogations à l'interdiction du travail de nuit ou du dimanche, mais ces autorisations devront toujours être délivrées par écrit (art. 12) et consignées dans un registre spécial, afin que notre Département de l'Industrie et de l'Agriculture et l'Inspectorat cantonal des apprentissages puissent toujours se rendre compte par l'inspection de ces registres du nombre d'heures de travail supplémentaire qui ont été autorisées et des circonstances qui les ont motivées. Ces registres spéciaux seront transmis aux Conseils communaux par les soins de notre Chancellerie.

Nous pensons que la plupart de nos Commnnes pourront assurer l'application de la loi avec les moyens dont elles disposent et sans qu'elles aient besoin de s'imposer des dépenses supplémentaires; ce sera sans doute le cas pour toutes les petites Communes, où le travail se réduira à peu de chose. Mais il en sera autrement dans nos Communes populeuses et industrielles, et nous aurons à fixer, après qu'une expérience suffisante nous aura éclairés sur l'accroissement de dépenses qui résultera pour elles de ce nouveau service, l'indemnité équitable qui est prévue à l'article 5 de la loi.

En terminant, nous faisons appel pour une bonne application de la loi au dévouement de nos autorités commuales. Elles seront d'ailleurs soutenues dans cette nouvelle tâche par l'opinion publique, de plus en plus consciente du devoir qui s'impose à tous au point de vue du progrès social et de la protection des faibles.

Au nom du Conseil d'Etat :
Le président.
COMTESSE.
Le secrétaire.
Frédéric SOGUEL.

La Suisse socialiste

Le peintre Hodler et les Zurichois. — Quelqu'un qui peut se vanter de faire grand tapage en Helvétie, dit le *Journal du Jura*, c'est actuellement le peintre Hodler et, pour peu que cela continue, nous ne tarderons pas à voir les Zuricois courir aux armes pour défendre un droit qu'ils n'ont pas. Voici de quoi il retourne. On veut orner de fresques la salle des armures du Musée national à Zurich. Le sujet choisi est la bataille de Marignan. Un concours ayant été ouvert, M. Hodler obtint le premier prix. Le jury accepta son projet sous réserve de quelques modifications. Naturellement, le Conseil fédéral, se conformant à l'avis du jury, songe à confier à M. Hodler le soin d'exécuter les fresques en question ; c'est du moins ce qu'on assure. Là-dessus, les savants zuricois, les journaux zuricois, même le conseil municipal de la grande ville et tous les Athéniens petits et grands des bords de la Limmat protestent, crient au scandale et menacent de tout chambarder si le Conseil fédéral s'abouche avec M. Hodler. La *Neue Zurcher Zeitung* et la *Zurcher Post* le prennent de très haut, affirmant que le Musée national est la propriété de la ville de Zurich et que, par conséquent, celle-ci a le droit de s'opposser à la décision du Conseil fédéral. Les feuilles bernoises qui épousent la cause de M. Hodler, ripostent du tac au tac et font remarquer avec raison que le Musée national appartient à la Confédération, qu'à teneur de la loi le bâtiment doit être mis à la disposition du Musée national et qu'enfin les Zuricois se mêlent de ce qui ne les regarde pas. Le *Bund* va même jusqu'à parler de l'éventualité d'un transfert du Musée à Berne ou à Lucerne. Comme vous le voyez, la bataille est bien engagée. Le Conseil fédéral s'occupera prochainement de cette affaire. MM. Muller, Brenner et Zemp se rendront demain à Zurich.

Un pas en avant. — M. le Dr Lechet, délégué de la ville industrielle de Brünn, en Autriche, a demandé que le gouvernement de son pays s'entende avec le Conseil fédéral pour la création d'un office international de statistique sociale.

On voit, par cela, que le Congrès international de 1892, tenu à Zurich, pour la législation internationale du travail commence à porter ses fruits.

Patriotisme capitaliste. — Une „Société par actions pour l'industrie du coton russe" vient d'être créée par un certain nombre de capitalistes glaronnais et zuricois.

Le but de la société est la création en Russie d'établissements pour l'exploitation de l'industrie du coton. Elle peut aussi s'intéresser dans d'autres entreprises poursuivant le même but dans ce pays. Le capital social est de 3,500,000 fr. réparti en 700 actions au porteur de 5,000 francs chacune. Le président est M. le Dr Henri Schæppi à Mitlödi.

Le capital national, écrivent les *Glarner Nachrichten*, ne trouvant plus les mêmes bénéfices dans l'industrie du coton suisse qu'il y a 50 ans, émigre maintenant en Russie. Là, il pourra réaliser des bénéfices de 30 % et plus. Mais l'industrie russe nuit à l'industrie suisse.

Tout cela n'empêchera pas ces faux patriotes de crier à l'internationale à chaque mouvement de salaire, tout comme nos rois des gaz de Marseille, Munich, Vienne, Rio-de Janerio, etc., lors de notre grève du bâtiment.

St.-Gall. — Dans l'atelier de menuiserie Kunzmann, il y a eu de nouveau

Lecteurs, voulez-vous soutenir la SENTINELLE? Donnez-vous à tâche de faire chacun un nouvel abonné.

un conflit parce que le contremaître Roth a puni un ouvrier qui est depuis sept ans à l'atelier. Celui-ci avait refusé de faire des heures supplémentaires.

Dans des cas pareils, dit l'*Arbeiterstimme*, les autres ouvriers se déclarent solidaires avec le puni, mais cette fois il n'en est rien et voilà pourquoi: Cette maison occupe actuellemeut et presque exclusivement des ouvriers appartenant et venant de l'association des ouvriers catholiques et ne faisant pas partie des syndicats.

L'infâme rôle de traitre des ouvriers de l'Union catholique dit l'organe zuricois, et qu'ils ont déjà joué dans d'autres occasions, où la religion n'a absolument rien à y voir, devrait une bonne fois ouvrir les yeux au mieux intentionné au sujet des fameux frères d'alliance dans l'Union ouvrière suisse.

— La municipalité de Rorschach ne badine pas avec les pochards. Dernièrement, un négociant de Constance qui était venu pour affaires à Rorschach et s'était un peu „piqué le nez" a été ramassé par une patrouille de police et après avoir passé une nuit au poste a dû payer 20 fr. d'amende.

Un autre, qui esquissait des S en regagnant son domicile, a eu 10 fr. d'amende. C'est payé.

Bâle-Ville. — *Logements ouvriers.* — La question des logements entre à Bâle dans la phase aigue. On bâtit beaucoup dans cette ville, mais surtout pour la classe moyenne qui peut payer un loyer relativement élevé et guère pour la classe ouvrière. Afin de combler cette lacune, une association de locataires vient de se constituer et de s'adresser aux autorités pour réclamer leur concours. L'Etat possède de vastes terrains qui figurent à son inventaire pour 3 millions environ. L'association demande à l'Etat de louer à ferme ces terrains pour un grand nombre d'années à des sociétés de construction déjà existantes ou à constituer qui y bâtiraient des maisons destinées aux locataires qui ne peuvent payer que de très petits loyers.

Tessin. — La Fédération tessinoise des travailleurs du livre vient de décider la création d'une imprimerie coopérative, afin de faciliter les travaux en italien et pour encourager les ouvriers tessinois à s'organiser d'une façon pratique. Le 20 % des bénéfices sera affecté à la fondation d'un secrétariat ouvrier dans le canton du Tessin. Une commission provisoire lance un appel aux fédérations et syndicats ouvriers, avec l'espoir qu'ils voudront contribuer à l'œuvre projetée par la souscription d'actions de 20 francs, payables par acomptes. Nos meilleurs vœux pour la réussite de cette entreprise.

Fribourg. — *Logements.* — Parmi les bizarres et variées découvertes faites par la commission d'enquête sur les logements dans les quartiers de l'Auge, on nous cite le fait d'un immeuble dans lequel le confort est aussi inconnu que la plus élémentaire condition d'hygiène, et où néanmoins les 5 personnes qui y séjournent, dont un homme et quatre femmes, comptent le beau total de 371 années d'existence. Cette maison avec ses trois locataires, rapporte à son propriétaire le modeste revenu de 17 fr. par mois. Une des locataires, âgée de 77 ans n'a pas eu de feu dans sa chambre (située dans une cave) depuis onze ans! Une autre de ces vielles personnes n'est pas sortie de son logis depuis trois ans et très probablement ne verra pas plus le funiculaire que le tram, dit le *Confédéré*.

Réd. de la Sentinelle. — Pourrait-on pas faire un essai de cette sorte avec les richards qui ont peur de mourir... les loger dans un taudis ou dans un chenil, au lieu qu'ils vivent dans des palais!

Si le manque de confort est souverain pour parvenir à un âge avancé, on ferait bien de nous expliquer pourquoi les enfants des pauvres et des misérables meurent comme des mouches.

Le Tour du Monde

France

Urbain Gohier et M. de Freycinet. — M. Urbain Gohier répond par une offensive vigoureuse à l'accusation d'avoir attaqué l'armée de la France, quand il n'a voulu, dit-il, qu'attaquer le mauvais esprit militariste et prétorien qui en fausse, selon lui, les rouages et en compromet le bon renom. Le piquant, dans sa polémique, c'est qu'il peut affirmer n'avoir fait que répéter ce que les ministres actuels de la guerre et de la marine, qui le poursuivent, avaient dit déjà sous une forme plus atténuée.

Voici, rappelle-t-il, ce que pensait naguère et ce qu'a écrit du régime de la caserne M. de Freycinet, qui l'a oublié apparemment:

« Aujourd'hui, la vie du soldat est de nature plutôt à amoindrir sa valeur morale qu'à l'augmenter.

Retenu plusieurs semaines au régiment, employant à des manœuvres fastidieuses quatre ou cinq fois le temps qu'il faudrait, occupé uniquement à des soins matériels, il passe une grande partie de ses journées dans l'oisiveté, l'esprit ouvert à toutes les occasions de débauche qu'offre le séjour des grandes villes. Il fréquente le cabaret, il fait de mauvaises connaissances.

Il perd, dans ces habidues malsaines, le respect de l'autorité, le sentiment du devoir, l'esprit de sacrifice.

Entré au régiment ignorant et honnête, il en sort trop souvent ignorant, mais corrompu.

Heureux encore quand il n'emporte pas avec lui des goûts de paresse qui le mettront pendant longtemps dans l'impossibilité de gagner honorablement sa vie. »

« Qu'ai-je fait, autre chose, ajoute M. Gohier, que résumer en quatre lignes les imprécations de M. Charles de Freycinet contre la caserne? Dois-je aller en prison pour cela? »

Italie

Du pain!... du plomb. — L'agitation ouvrière, aux environs de Bergame, prend des proportions sérieuses.

Un millier d'ouvriers filateurs de la vallée Seriana se sont mis en grève, à la suite d'une diminution de dix pour cent de leurs salaires, déjà si maigres. Ces malheureux ne sont pas bien exigeants: ils se déclarent prêts à accepter une diminution de cinq pour cent!

En réponse à leurs timides protestations, on leur a envoyé des carabiniers, qui ont déjà procédé à des arrestations. Toujours la lamentable histoire du travailleur écrasé par l'Etat au service du capital!

En Pays Neuchâtelois

GRAND CONSEIL

Séance du lundi 21 novembre

La séance s'ouvre à 9 heures par les formalités d'usage. Le secrétariat donne lecture de plusieurs demandes en grâce.

Puis M. Comtesse donne connaissance du rapport sur les pensions civiles à accorder aux vétérans de la Révolution de 1848. Nous extrayons de ce rapport ce qui suit:

Vous avez pris en considération une proposition émanant de MM. Biolley et consorts, tendant à ce qu'il soit accordé à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la République, des pensions aux vétérans de la Révolution de 1848 qui se trouvaient actuellement dans un état de gêne ou d'indigence.

Vous avez estimé avec les auteurs de cette proposition que les fêtes du cinquantenaire qui ont fait battre à l'unisson tous les cœurs neuchâtelois, devaient être complétées par une mesure de noble et généreuse solidarité envers ceux qui ont participé au mouvement révolutionnaire de 1848, qui ont été les premiers moteurs et les premiers défenseurs de la République et qui sont aujourd'hui exposés, dans leurs vieux jours, aux appréhensions de la misère, à la gêne et aux privations.

En décrétant comme vous l'avez fait dans cette année du cinquantenaire une caisse d'assurance populaire pour notre canton, vous avez admis qu'il fallait dans l'avenir faciliter au plus grand nombre possible de nos concitoyens les moyens d'arriver à une modeste pension de retraite et d'éviter (ce qui est fait pour nous attrister) qu'après avoir travaillé toute leur vie, ils ne se trouvent dans leurs vieux jours dénués des ressources indispensables à leur existence et nous pouvons espérer que grâce à cette œuvre de prévoyance sociale et aux développements qui lui seront donnés, la vieillesse pourra de plus en plus dans les générations qui vont suivre être mise dans notre démocratie progressive, à l'abri du besoin et du dénuement. N'y a-t-il pas lieu en même temps de prendre quelque souci dans cette année du cinquantenaire de ceux tout au moins qui ont été les premiers soldats de l'idée républicaine; qui se sont courageusement exposés en 1848 pour la défendre et la faire triompher, qui ont marché au secours de la révolution et que menacent aujourd'hui les privations et la misère.

La reconnaissance que nous devons à ces vétérans de la République nous en fait un devoir.

Puis le rapport dit les raisons pour lesquelles les pensions sont plutôt modiques. Il faut laisser aux parents et aux communes leur devoir de subsistance et d'assistance.

Les pensions sont de fr. 200 au minimum et de fr. 360 au maximum.

Voici la liste des glorieux pensionnés:

Jules Imhof, pension de	Fr.	200
Frédéric Collier		250
H. Jämes Vaucher		200
Martin Schelling		200
Aug. Perron		300
J. Muriset		300
J. Grisel-Zutter		360
Louis Ulysse Eug. Bourquin		300
Eugène Jacot Montandon		250
Ami Richardet		300
Ch. Eug. Matthey		250
Hri Fs. Gagnière		360
J. A. Reymond		360
J. Vuillermet		360
J. L. Rey		250
Ch. Victor Reinhard		360
François Rollat		360
Th. Vuillomenet		300
Fréd. Ul. Bonjour		300

Décrète à titre exceptionnel:

Art. 1. — Il est accordé aux vétérans de 1848 dont les ressources ont été reconnues insuffisantes des pensions annuelles et viagères qui leur seront délivrées par les soins du département de l'intérieur à partir du 1er janvier 1899.

Les noms des titulaires et le montant de la pension annuelle qui est accordée à chacun d'eux sont inscrits sur la liste établie par le Conseil d'Etat.

Art. 2. — Ces pensions leur sont accordées pour compléter l'insuffisance de leurs resources personnelles ou les secours qu'ils reçoivent déjà de la commune ou de fonds de bienfaisance et sous la réserve qu'ils leur soient continués sans aucune réduction.

Art. 3. — Le paiement de ces pensions pourra être suspendu dans le cas où la situation matérielle de l'un ou l'autre des pensionnés viendrait à se modifier par suite de circonstances heureuses ou celle des parents légalement tenus à fournir des aliments.

Art. 4. — Le présent décret est déclaré d'urgence et entre immédiatement en vigueur.

La discussion au sujet de la loi sur l'enseignement professionnel prend une certaine ampleur. Ali Guinand, Gérold Jeanneret, G. Schaad, Walter Biolley, insistent pour que le principe de la gratuité de l'enseignement dans les écoles d'horlogerie soit introduit dans la loi relativement aux Suisses dont les parents habitent le canton. Quant à l'écolage des élèves étrangers, il devrait être triplé ou quadruplé.

Tout en se déclarant d'accord sur la tendance de la gratuité, MM. F. Soguel, Calame, Comtesse, D. Perret, trouvent qu'on ne peut ainsi, par un vote, bouleverser les budgets communaux des localités qui possèdent des écoles d'horlogerie. La question vaut d'être étudiée à fond; elle n'est pas aussi simple qu'elle paraît tout d'abord. Entre temps on entend de fort jolies choses, notamment qu'il y a trop d'écoles d'horlogerie, que celle de Neuchâtel n'aurait jamais du être créée, qu'il serait préférable d'avoir une ou deux écoles de ce genre. J. Perrenoud recommande au Conseil d'Etat de veiller à ce que l'écolage des étrangers soit uniforme pour mettre fin aux rivalités existant entre les écoles actuelles.

La proposition d'introduire dans la loi le principe de la gratuité dans les écoles d'horlogerie pour les nationaux dont les parents habitent le canton est repoussée. Elle fait dix voix; on remarque beaucoup d'abstentions.

Une proposition de renvoyer la question à l'étude de la commission avait été repoussée per 42 voix contre 24.

Nous reviendrons sur cette question.

Repoussée également une proposition de Walter Biolley demandant que le crédit de 7,298 fr. 80 destiné à couvrir les frais de mise sur pied de troupes à l'occasion du tir fédéral soit renvoyé à une commission qui pourrait se renseigner s'il convient de faire un pareil cadeau au comité d'organisation du tir fédéral.

Le Conseil d'Etat, par l'organe de trois de ses membres, s'oppose à ce renvoi. MM. Comtesse, Jean Berthoud et F. Soguel donnent, non sans quelque humeur. Le député socialiste s'étonne de cette mauvaise humeur. On ne vote pas une somme aussi importante sans être renseigné. Le pays a le droit de savoir où va l'argent.

La proposition de renvoi fait une douzaine de voix seulement.

Mésaventures dun Florisan. — Un Neuchâtelois, ressortissant de la commune de Fleurier, tailleur de pierres, domicilié à Yverdon, où il avait régulièrement déposé ses papiers, manque d'ouvrage. Il va à Lausanne, il y trouve de l'embauche pendant quelque temps et sa femme vient l'y rejoindre. Elle travaille à la cuisine de la penson où son mari mange.

Pour la seconde fois, l'ouvrage devient rare; il écrit à Genève, ses offres sont acceptées, et avant de partir, il va se promener avec sa femme sur Montbenon.

Pandore avise ce promeneur vêtu d'une blouse, il flaire un anarchiste, que sais-je? Ce qui est certain, c'est qu'on arrêta le couple et que, sans écouter ses explications on le renvoya... à son domicile légal, à Yverdon, dites-vous? — Non, on le renvoie à sa commune, à Fleurier. Ainsi, le pauvre tailleur de pierre allait à Genève où il avait trouvé un travail rémunérateur, il avait un domicile à Yverdon, on l'expulse du pays sans qu'il puisse rentrer au logis et prendre ses effets.

Le président du conseil communal de Fleurier a adressé au Conseil d'Etat neuchâtelois une réclamation et des protestations énergiques contre ces procédés arbitraires.

Nos Correspondants

Bienne. — *Remonteurs.* — Dimanche après midi avait lieu l'assemblée générale du syndicat des repasseurs, démonteurs, remonteurs et faiseurs d'échappements. MM. Clemonçon et Kunz ont présenté le rapport sur le dernier congrès qui a eu lieu à Porrentruy. Ces rapports ont été adoptés, et l'assemblée a liquidé quelques affaires d'ordre intérieur, puis a passé à la nomination du comité central de la Fédération dont le siège est à Bienne. Ont été nommés: MM. Fritz Wysshaar, Meister, Aurèle Montbaron, Hilty et Paul Frésard.

M. Daum, de Chaux-de-Fonds, président central sortant de charge assistait à l'assemblée et a rendu celle-ci attentive sur le travail qui incombera au nouveau

comité central, notamment la convocation d'une assemblée de tous les comités centraux horlogers et des représentants des chambres cantonales afin d'arriver à une protection officace de l'industrie horlogère par les gouvernements intéressés.

D'excellentes paroles ont été prononcées dans cette assemblée, qui était très revêtue, et qui nous font bien augurer de la marche ascendante que poursuit la fédération des repasseurs, démonteurs, etc.

Le comité se constituera lui-même, mais tout nous fait augurer que M. Fritz Wysshaar, qui a été nommé à la presqu'unanimité, sera désigné comme président central.

L'assemblée a voté aussi un don de 50 francs pour la souscription ouverte par l'Union instrumentale pour son nouvel équipement. J. B.

La Vie locale

Soirée. — On nous demande pourquoi nous n'avons pas donné de compte rendu de la soirée en faveur de la colonie des vacances. „Votre ami Raoul Perroud y „a fort bien chanté, nous dit-on, la mu„sique était parfaite; quant à la pièce „de M. Lambert, vous n'en dites rien „parce qu'elle éreinte les journalistes sans „doute, mais je vous assure qu'elle a eu „beaucoup de succès."

Nous répondons que tout cela est possible. Si nous n'avons pas parlé de cette soirée, c'est que nous n'aimons à parler qu'en connaissance de cause. N'assistant pas à cette représentation, nous n'avions qu'une chose à faire: nous taire. Mais, puisque l'on nous réclame un compte rendu, en voici un que nous puisons dans la *Suisse*:

Avec les premières brumes reviennent aussi les soirées données par de nombreuses sociétés ou organisées en faveur d'œuvres de bienfaisance. Celle pour laquelle on donnait jeudi soir, au théâtre de la Chaux-de-Fonds, une éclectique représentation, était l'œuvre des colonies de vacances. De fort beaux morceaux de musique se partagent les applaudissements du public et l'on attend le clou de la soirée: une piècette: « Deux artistes » de M. Lambert. Cette pièce fait partie du théâtre honnête et sans art aussi que M. Lambert introduit chez nous. Tirés d'une nouvelle de M. Doutrebande parue jadis dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, les deux actes de « Deux artistes » sont de la conversation familière, ils sont l'expression très exacte d'un petit drame de ménage tels qu'il s'en passe tous les jours. C'est dire qu'il ne faut chercher dans « Deux artistes » aucune velléité d'art, aucun caractère même esquissé et le dévouement de l'un des artistes ressort bien mieux, et est plus méritoire dans la nouvelle qu'au théâtre. On a applaudi cependant les acteurs-amateurs qui ont donné tout ce qu'ils pouvaient dans les rôles ingrats de gens polis, non exempts des fautes de langage inhérents à la conversation, et l'on a su gré à l'auteur de n'avoir pas fait réfléchir ses auditeurs dans une soirée où l'on était allé par charité et non pour assister à une « première » littéraire. Comme prétexte « Deux artistes » était excellent et une très pauvre pièce aura procuré quelque bonheur à de pauvres enfants. L'absence de littérature n'a pas empêché « Deux artistes » d'apporter une bonne contribution à la soirée, car, pour atteindre un but éminemment charitable, les moyens peuvent être très inférieurs surtout quand la recette est assurée. La partie musicale a abondamment racheté cette insuffisance littéraire.

Bienfaisance. — La direction des finances a reçu avec reconnaissance:

Fr. 22 pour l'Etablissement des jeunes filles, don des fossoyeurs de Mme Suzanne Seyer née Suter.

Fr. 9 25 pour les colonies de vacances, produit d'une collecte faite à un repas de fiançailles par l'entremise de M. Perret-Gentil.

Fr. 20 pour l'hôpital, provenant d'un litige réglé à l'amiable par la direction de police.

***

Le Fonds des colonies de vacances a reçu avec gratitude un don anonyme de 5 francs.

Tombola de la Fanfare du Grutli

Deuxième liste de dons

2me lot en espèce		Fr. 200 —
3me »		100 —
Jacob Wuscher, boulanger	Nature	2 50
B. A. Landry, boucher	»	1 50
Ed. Schneider »	»	1 50
Jacob Schweizer »	»	3 —
Louis Costet, photographe	»	8 —
Syndicat des ouvriers graveurs et guillocheurs, divers lots	»	76 90
Anonyme	»	1 —
Alplanalp, boulanger	»	1 80
A. Montandon	»	6 50
Zehr	»	2 50
Hitz, boucher	»	1 —
Anonyme	»	6 50
«	»	4 —
Mlle Ditesheim	»	2 50
Mad. Chopard	»	6 —
Sébastien Mayr	»	5 —
Wuillet	»	3 75
Anonymes	»	4 —
Anonymes, 7 personnes	»	12 50
Galeazzi frères	Espèces	50
Hôtel Central	»	2 —
Courvoisier-Guinand	»	5 —
Mad. Ulrich, Brasserie	»	2 —
Ch. Oscar Dubois	»	2 —
Roudy	»	2 —
Henri Studler	»	1 —
Colin, photographe	»	1 50
Lehmann frères, voiturier	»	2 —
Mlle Petitpierre	Nature	4 —
Bazar Parisien	»	10 —
Francon	»	1 75
Anonymes, 2 personnes	»	6 —
Mad. Gut, lainages	»	4 50
J. Kundig	»	2 —
Hôtel Fleur-de-Lys	»	6 —
Gauthier, boulanger	»	6 40
Jean Bleuer	»	2 50
A. Messerli	»	3 —
C. Stauffer	»	2 —
Café Sunier	»	2 50
Joseph Capra	»	3 —
F. Revillod	»	1 50
Café Croix blanche	»	2 40
Codolar, magasin	»	15 —
Anonymes, 5 personnes	Nature	8 20
Etienne Louis	»	2 50
Café Maillard	»	5 —
Anonyme	»	20 —
A. Valter	»	3 —
Café Mack	»	3 —
Numa Ducommun	»	2 40
Dœpp, coiffeur	»	2 —
Anonyme	»	2 50
Mlle Alice Bron	»	1 —
Werthier, chapelier	»	4 —
Paul Piroué, coiffeur	»	12 —
Hartmann, tapissier	»	7 50
Ls. Humbert-Prince	»	3 50
Spitznagel, ociffeur	»	5 —
Grutli-Verein, Locle	»	25 —
Cercle ouvrier, Chaux-de-Fonds	»	85 —
Syndicat des faiseurs de pendants et anneaux, Locle	Espèces	7 —
Henri Dubois	Nature	30 —
Alphonse Gentil	»	13 —
Otto Wiederrecht	»	17 50
Mlle Angèle Thiébaud	Espèces	2 —
Mad. J. Christen	»	50
Anonyme	»	15
Walther Weyermann	»	2 —
Bertha Kohler	»	2 —
Veuve L. Meyer	»	1 —
E. A. Bolle	»	5 —
Mlle O. Chatelain	»	3 —
Mlle E. Flotron	»	2 50
Charles Beiser	»	1 50
Café E. Freitag	»	6 50
H. C. G.	»	3 —
Café G. Hermann	»	6 —
Magasin Thurneer	»	7 50
Amstutz Edouard	»	5 50
Anonyme	»	5 —
Bessire Ariste	»	4 —
Adrien Heger	»	6 75
Oscar Wirz	»	6 —
Mlle Marie Buess	»	2 50
Café Jardin	»	1 —
Alfred Schwab	»	4 50
Mme Raymond, épicière	»	1 75
P. Baillod	»	3 75
Mlle Schwab	»	4 —
Epicerie Altermatt	»	3 —
Emile Allement, décorateur	»	10 —
Maurice	»	2 75
Anonyme	»	7 —
Section des faiseurs de pendants et anneaux de Bienne	»	10 —
Anonyme	»	2 —
A. Oppliger	»	3 —
A. Graber	»	3 —
F. Hammer	»	3 —
Racine Ariste, joaillier	Espèces	2 —
Jeanmaire Paul	»	50
Anonyme	»	50
A. E. Mathey, libraire	Nature	7 50
Veuve Wuilleumier	»	6 50
Anonyme	»	2 75
»	»	1 —
Mme veuve Stegmann, Café	»	6 —
Anonyme	»	4 —
Mlle Pieren	»	2 —
Mme Wyser	»	16 50
Mlle Lauber	»	6 75
Fritz Bauer	»	4 50
Léonard Daum	»	16 —
Café de l'Avenir, Baillod	»	4 —
Chopard, Doubs 77	»	5 —
E. Krebs	»	15 —
Union des ouvriers faiseurs de ressorts, Chaux-de-Fonds	»	25 —
Emile Althaus	»	25 —
Revenant	Espèces	30 —
Zélim Pétremand	»	1 —
M. Moser	»	1 —
Syndicat des faiseurs de pendants et anneaux, Chaux-de-Fonds	»	10 —
Cercle de l'Union	»	40 —
Fritz Huguenin	»	5 —
Jules Bourquin	Nature	8 —
Hôtel de l'Aigle	»	4 —
Henri Bandelier	»	1 50
Mme Godat	»	1 50
Veuve Baumann	»	4 50
Anonyme	»	2 50
»	»	6 —
E. Pieren	»	3 —
Anonyme	»	3 —
Jämes Leuba	»	4 —
Droz Vincent, Café	»	6 —
Edouard Amez-Droz	»	3 —
Jules Amez-Droz	Nature	3 —
Fernand Delétraz	»	3 —
Félix Jaquet	»	3 —
Louis Blaser	»	15 —
Fritz Studer	»	5 —
Total de la deuxième liste...	Fr.	1,271 75
» première »	»	1,678 35
Total à ce jour...	Fr.	2,950 10

Ce qu'il faut savoir

On dit heureux comme un roi et pour prouver la fausseté de ce proverbe un confrère belge donne les curieux renseignements que voici:

Généralement, les souverains avalent de travers en mangeant, à cause de la peur bleue qu'ils ont d'être empoisonnés. Ainsi, Abdul Ahmid, celui-là d'une méfiance excessive, oblige ses cuisiniers à goûter de tous les plats qu'ils confectionnent. La moindre odeur suspecte est punie de mort et il n'est pas surprenant de voir à quelques repas d'Yldiz-Kiosque, sur un signe du terrible Sultan, ses janissaires appréhender un malheureux préparatenr de sauces impériales que le bourreau décapite illico pour lui prouver que le plat est empoisonné. Le kaiser allemand redoute principalement la bouteille décachetée et particulièrement celle de champagne qu'il croit, à tort ou à raison, toujours empoisonnée par un négociant champenois. Félix Faure, qui adore les moules, n'en mange jamais sans faire déguster ces vulgaires mollusques à ses officiers d'ordonnance ou à Gyp. La reine Victoria d'Angleterre, elle, raffole du muscat de Frontignan, mais la pauvre vieille s'imagine qu'un irréductible irlandais a introduit de l'acide prussique dans le carafon. En un mot, tous les souverains, en admettant que, comme le moujick, ils fussent doués d'un réel appétit; la frousse épouvantable qu'ils éprouvent d'être empoisonnés, les empêcherait de jouir avec satisfaction des plaisirs de la table.

BIBLIOGRAPHIE

L'église et le travail. — Lorsqu'on remonte aux origines humaines, on constate que le travail a été partout tenu en haute estime et en grande considération. Et ce n'est qu'à l'aube de la décadence grecque, puis de la décadence romaine, que le travail est tombé en discrédit et que les arts ont été divisés en libéraux et en serviles.

Dans la livraison de novembre de la *Revue socialiste*, M. Rouxel démontre que le christianisme n'est pas venu au monde pour réhabiliter le travail, et qu'il n'a rien fait pour régénérer la société, alors qu'il avait en main tout pouvoir pour agir, et... que notre République est encore trop empreinte de traditions catholiques.

Bandapour lesges hernies

même pour les cas les plus graves, sont fournis sous pleines garanties et au prix de fabrique par le Docteur KRUSI, Fabrique de Bandages à Gais (Appenzell).

44 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LES TEMPS DIFFICILES

par

Charles Dickens

— Je ne prétends pas me connaître à ces choses-là, dit Mme Sparsit avec dignité, ma destinée m'ayant d'abord jetée dans une tout autre sphère; et M. Sparsit, en sa qualité de Powler, se trouvant également en dehors de contestations de ce genre. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il faut dompter ces gens-là, et qu'il est temps qu'on le fasse, une fois pour toutes.

— Oui, madame, répliqua Bitzer, témoignant le plus grand respect pour l'autorité prophétique de Mme Sparsit. Vous avez mis le doigt dessus, madame, assurément. »

Comme c'était l'heure où il avait habituellement une petite causerie intime avec Mme Sparsit, et comme il avait déjà lu dans le regard de la dame qu'elle allait lui demander quelque chose, il feignit de ranger sur le bureau les règles, les encriers, etc., tandis qu'elle achevait son thé tout en lançant des coups d'œil dans la rue par la croisée ouverte.

« Avons-nous eu beaucoup de besogne aujourd'hui, Bitzer? demanda Mme Sparsit.

— Pas trop, milady. Une journée moyenne. »

Bitzer glissait de temps à autre dans sa conversation un *milady* au lieu de *madame*, comme un hommage involontaire rendu à la dignité personnelle de Mme Sparsit.

« Les commis, dit Mme Sparsit, enlevant soigneusement sur sa mitaine gauche une miette imperceptible de pain et de beurre, sont dignes de confiance, exacts et assidus au travail, sans doute?

— Oui, madame, il n'y a pas grand'chose à dire, madame. A cela près de l'exception habituelle, s'entend. »

Bitzer remplissait à la banque les honorables fonctions d'espion, et en retour de ses services bénévoles, recevait un cadeau à Noël en sus de ses gages hebdomadaires. C'était maintenant un jeune homme avisé, circonspect et prudent qui ne pouvait manquer de faire son chemin. Son esprit était si exactement réglé qu'il n'avait ni affections ni passions. Tous ses actes étaient le résultat d'un calcul minutieux et froid; et ce n'était pas sans raison que Mme Sparsit se plaisait à déclarer qu'elle n'avait jamais connu un jeune homme qui eût des principes plus arrêtés que Bitzer. S'étant assuré, à la mort de son père, que Mme Bitzer avait droit de résidence sur Cokeville, ce digne économiste en bas âge avait soutenu ce droit en s'attachant avec tant d'opiniâtreté au principe, que la veuve avait été renfermée aux frais de la commune dans la maison des pauvres pour le reste de ses jours. Il faut convenir que Bitzer lui donnait une demi-livre de thé par an, ce qui était une grande faiblesse de sa part: d'abord, parce que tout don a pour résultat inévitable de pousser au paupérisme, et ensuite, parce que la seule chose raisonnable qu'il eût à faire était plutôt d'acheter cette denrée au meilleur marché possible pour la revendre le plus cher possible, attendu qu'il a été clairement démontré par les philosophes que ce principe comprend tous les devoirs de l'homme. Je ne dis pas une partie de ses devoirs, mais *tous* sans distinction.

« Il n'y a pas grand'chose à dire, madame. A cela près de l'exception habituelle, madame, répéta Bitzer.

— Ah!... dit Mme Sparsit, secouant la tête au-dessus de sa tasse, et prenant une longue gorgée.

— M. Thomas, madame. J'ai des doutes sur M. Thomas, madame; je n'aime pas du tout la façon dont M. Thomas se conduit.

— Bitzer, dit Mme Sparsit, d'un ton très-imposant, vous rappelez-vous la recommandation que je vous ai faite sur l'emploi des noms propres?

— Je vous demande bien pardon, madame. Votre remarque est fort juste, vous m'avez défendu l'emploi des noms propres, et je sais qu'il est toujours mieux de les éviter.

— Veuillez vous rappeler que j'ai une charge ici, dit Mme Sparsit, avec son air des grands jours; j'occupe ici une place de confiance, Bitzer, sous M. Bounderby. Quelque improbable qu'il eût pu paraître à M. Bounderby et à moi-même, il y a un certain nombre d'années, qu'il deviendrait jamais mon patron et me ferait une gratification annuelle, je n'en dois pas moins le regarder comme mon patron. M. Bounderby, connaissant ma position sociale et ma naissance, a eu pour moi tous les égards que je pouvais désirer, plus, bien plus que je ne pouvais en attendre. Par conséquent, je veux être scrupuleusement fidèle à mon patron. Et je ne crois pas, je ne veux pas croire, je ne dois pas croire, dit Mme Sparsit, qui paraissait avoir en magasin un grand fonds d'honneur et de moralité, que ce fût me montrer scrupuleusement fidèle envers lui que de souffrir qu'on prononce sous ce toit des noms qui, par malheur.... c'est un malheur, il ne peut exister aucun doute à cet égard.... se trouvent associés au sien. »

Bitzer porta de nouveau la main à son front et demanda encore pardon de sa maladresse.

« Non, Bitzer, continua Mme Sparsit, dites un *individu* et je vous écouterai; mais si vous dites M. Thomas, je ne veux plus rien entendre.

— Sauf l'exception habituelle, madame, dit Bitzer, recommençant sa confidence, d'un individu.

— Ah!... répéta Mme Sparsit, qui recommenca l'exclamation, le hochement de tête au-dessus de sa tasse et la longue gorgée, comme pour reprendre la conversation à l'endroit où elle avait été interrompue.

(A suivre.)

Si vous voulez vous régaler d'une bonne FONDUE ou des Escargots allez au Café de l'Espérance derrière le Casino RESTAURATION

Etoffes pour habits et confections des meilleures qualités

aux prix de liquidation ci-contre
Livraison franco de la maison
Oettinger et Cie
Zurich
Maison de Modes de 1er rang par exemple

Fr. 1. par m. Etoffe pure laine de 20 à 30 couleurs des plus durables.
27 1/2 ct. par m. Etoffe bon teint p. blouses, habits, rideaux, etc.
Fr. 2.90. Habits pour enfants, pure laine, élégants.
Fr. 6.80 Une JAQUETTE, très élégante, p. laine, ou pèlerine à capuch.

Echantillons expédiés promptement et franco 7

AVIS
de la
Direction de la Police des Habitants
de la
Circonscription communale de la Chaux-de-Fonds

Ensuite des déménagements de l'époque de St. Martin 1898, les propriétaires d'immeubles ou leurs gérants, sont prévenus **qu'ils doivent mettre immédiatement à jour leurs registres de maison**, conformément aux art. 11, 12 et 13 du Règlement de la Police des Habitants en évitation des amendes qui y sont prévues.

Chaque registre de maison, après avoir été mis en ordre, **doit être déposé dans la maison qu'il concerne**, soit chez le propriétaire ou à défaut chez l'un des locataires, art. 13, deuxième alinéa, même règlement.

Les tournées de vérification vont commencer incessamment.

Les locataires qui sous-louent des chambres ou qui donnent simplement à loger pour la nuit, **doivent avoir en mains les papiers, ou les quittances de dépôt des papiers, ou les permis de domicile de leur monde**, afin de pouvoir renseigner les dizeniers à leur passage. 620

Les entrepreneurs, chefs de chantier, etc., sont spécialement avisés qu'ils sont tenus de prêter leur concours à l'autorité de Police en effectuant le dépôt des papiers de leurs ouvriers, art. 15, troisième alinéa.

En outre:

La Direction de la Police des Habitants, invite les jeunes gens, dont les parents, français d'origine, ont acquis la nationalité suisse à se présenter au Bureau communal, Salle No. 1, pour faire leur déclaration d'option.

L'avis d'intention d'option doit se faire dans l'année civile où les intéressés atteignent l'âge de 20 ans et la déclaration définitive se fait l'année suivante à partir de la date où l'optant a atteint ses 21 ans.

La Chaux-de-Fonds, le 14 Novembre 1898.

Le Directeur de la Police des Habitants.
E. TISSOT.

ORFÈVRERIE 598
E. Richard-Barbezat
25, RUE LÉOPOLD-ROBERT, 25

Immense choix d'argenterie en écrins, prix variant de Fr. 7 à Fr. 100.
Pochons à soupe, cuillères à légumes et à café, couverts de table en argent 0,800 contrôlés.
Articles de ménage en métal argenté, garanti douze ans. 598

BIJOUTERIE

	Or 18 karats	Argent 0,8000	Plaqué or
Bagues	depuis Fr. 5 -	Fr. - 60	Fr. 1 -
Boucles d'oreilles	„ „ 5 -	„ - 75	„ 2 -
Broches	„ „ 7 -	„ - 80	„ 1.50
Bracelets	„ „ 20 -	„ 1 -	„ 2 -
Chaînes pour Dames	„ „ 30 -	„ 5 -	„ 3 -
Chaînes pr. Messieurs	„ „ 40 -	„ 5 -	„ 3 -
Sautoirs	„ „ 65 -	„ 7 -	„ 6 -

ALLIANCES or 18 karats, ouvrantes et non ouvrantes, de fr. 12 à fr. 30
Téléphone — Transformations et Réparations de Bijoux — Téléphone

Lait stérilisé du Jura
LAIT humanisé du Professeur: Docteur BACKHAUS
le plus digeste de tous les laits pour enfants
Recommandé par les Médecins spécialistes

Produits nouveaux de la
Société d'Industrie laitière à Yverdon

Dépôts: Pharmacie LOUIS BARBEZAT, *89 rue de la Demoiselle et rue du Balancier.*
„ Pharmacie MONNIER.
„ Droguerie E. PERROCHET, Fils. 599

Société de Consommation
Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

TRUITE SAUMONÉE extra, la boîte de 1 livre anglaise, 90 c.
TRUITE SAUMONÉE extra, la boîte de 1/2 livre anglaise, 65 c.
FINES HERBES, liq. hygiéaique, le lit. 1 fr. 50
VIN sans alcool, rouge la bout. 85 c.
„ blanc, „ 90 c.
„ „ 1/2 „ 50 c.
ROSÉ d'Espagne très bon, le litre 35 c.
Excellent VIN de table, „ 40 c.
VIN blanc Petites Côtes, „ 40 c.
AMIDON FIUME, marque, Eléphant le kilo 80 c.
SAVON SPÉCIAL pour lavage des laines, le morceau 60 c. 616

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de Fonds

En exécution de l'article 59 de la loi sur les routes, les Conseil communal, invite les propriétaires riverains des routes cantonales et des chemins vicinaux dans le ressort communal de la Chaux-de-Fonds, à faire jalonner ces diverses voies de communication. 622

Les jalons doivent dépasser la route de 1 m. 50 et ne pas être à plus de 9 m. de distance l'un de l'autre.

Les contrevenants seront poursuivis à l'amende conformément à l'art. 98 de la loi sur les routes.

Conseil communal.

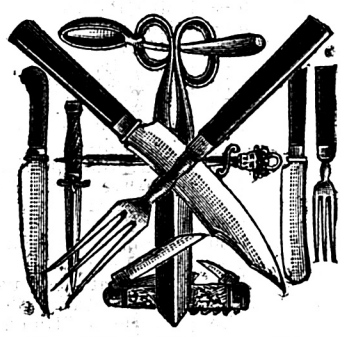

Le Magasin de Fer 610
G. NUSSLÉ
sera transféré dès le **1er décembre**
7, Rue du Grenier (Place des Victoires)
ancienne HALLE aux TISSUS

Offre avantageuse
Couvertures de laine grises, fr. 2.90. Couvertures de lits Jaquard, qualité supérieure, fr. 4.90. Couvertures de lits grises. pure laine, fr. 6.50. Couvertures de lits rouges, pure laine, 7.55. Draps en forte toile lin, de couleurs. 2.65. Draps de toile sans couture, 1.95. Draps de toile pur lin, 3.55. Grands mouchoirs de poche de couleur, la douzaine, 1.85. Mouchoirs de poche blancs pour dames, la douzaine 2.10. Grands mouchoirs de poche imprimés, la douzaine 2.75 et 3.25. Chemises de forte toile de couleur pour dames, 1.60 et 2.10. Chemises blanches pour dames, 1.20, 1.65 et 2.10. Pantalons de dames en forte toile, 1.60. Chemises de couleur solides pour ouvriers, 1.75. Chemises de grosse toile extra fortes, 2.95. Chemises blanches fines pour hommes, 2.45 et 2.95. Chemises tricot solides, 1.85 et 2.45. Chemises tricot avec broderie de soie, 2.90 et 3.85. Cheviot fort, bleu et noir, mètre 3.50. Pantalons solides pour ouvriers, 2.65 et 3.75 Pantalons de laine pour le dimanche, 4.95 et 5.25. Pantalons en laine peignée, 1re qualité 9,40 et 10,60. Complets pour hommes, étoffe en laine de la meilleure qualité, 22—, 29— et 33—. Coupons de grosse toile de couleur, jolis dessins, la livre 3.10. Coupons fins pour robes, blouses, tabliers d'enfants et vêtements de nuit, la livre 3,35. Flanelle de coton solide pour jupons, le mètre 0,90. Drap de coton solide blanchi, 80 cm. de largeur, les 10 mètres 4,20. Rideaux en tulle anglais, 60, 80, 90, 110 cm. de largeur, les 10 mètres 4,75, 5,70, 6,80, 8,90, 9,70. 628

J. WINIGER, maison d'expéd., service: Draperie, Boswyl (Arg.).

Imprimerie H. SCHNEIDER, Bienne

Oettinger et Cie
ZURICH
envoient direct
sur commande

Etoffes très riches pure laine
120 cm. de large suffisant pour
Robe de Dame
à 7 fr. 50 5
Achats très avantageux de toutes les étoffes pour Habits
Echantillons de toutes les ETOFFES franco

COLLÈGE de la CHAUX-DE-FONDS
Enseignement privé

En vertu de l'article 29 de la Loi sur l'enseignement primaire, les Commissions scolaires ont le devoir de s'assurer au moyen d'examens, que tous les enfants qui ne fréquentent pas l'école publique reçoivent une instruction suffisante.

En conséquence, les enfants âgés de 7 ans révolus, suivant un enseignement privé sont invités à se présenter à des examens qui auront lieu le **Samedi 26 Novembre 1898**, à **8** heures du matin, au Collège primaire. 611

Si les enfants appelés aux examens ne s'y présentent pas, les parents ou autres personnes responsables sont passibles d'une amende de **CINQ francs** et tenus d'envoyer leurs enfants à l'école primaire.

La Chaux-de-Fonds, Novembre 1898.

Commission scolaire:

Chapellerie Louis HAAS, succ. de F. Ziegler
RUE LEOPOLD-ROBERT 15

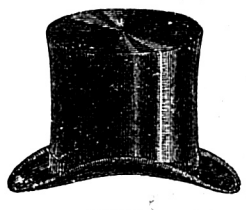

Reçu toutes les NOUVEAUTES en
Chapeaux de feutre, soie
Casquettes et Bérets
Magasin le mieux assorti dans tous les genres et tous les prix. 555
Choix riche et varié
Réparations, Coup de fer conformateur
Prix très modérés

Avis officiels
de la
Commune de la Ch.-de-Fonds

Le public est informé qu'on peut se procurer au Bureau Communal, Salle No. 1,

pour le prix de 80 ct.

le tableau des rues et numérotage des maisons, avec le nom des propriétaires de la circonscription communale de la Chaux-de-Fonds, (Edition de 1898). 626

Beurre de Margarine doux

savoureux comme beurre de crême	5 k. fr. 8.60
Beurre de margarine, fondu	5 k. fr. 8.70
Beurre de noix de cocos	10 k. fr. 13.—
Saindoux 1re qual. tr. avantageux	10 k. fr. 9.40
Saindoux de porc, garanti pur	10 k. fr. 11.60
Lard maigre 1re qualité, sans borax	10 k. fr. 13.40
Jambons 1re qualité, pas trop salés	10 k. fr. 11.40
Jambons tendres et maigres	10 k. fr. 12.20
Filet sans graisse et sans os	10 k. fr. 14.20
Lard gras	10 k. fr. 10.80

J. WINIGER, Boswyl. 627
U. WINIGER, Rapperswyl.

Café
Brasserie STUCKY
près de la Gare

Tous les jours
Choucroute garnie

Véritables
SAUCISSES de Francfort
On sert pour emporter 612

Soupe aux pois

La Fabrique de la Terrasse
au Locle
demande plusieurs 681
REMONTEURS
pour pièces ancre

Vins Français
garantis purs jus de raisins frais
depuis 55 centimes le litre
Vente en gros au comptant chez
Emile Pfenniger
CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold Robert 10
à côté des Moulins Boulangers
TELEPHONE TELEPHONE
Chaux-de-Fonds et au Locle

ESCARGOTS
préparés à la mode de Bourgogne
Préparation très soignee
VENTE
en gros et en détail
Comestibles Steiger

DÉBILITÉ, FAIBLESSE.
Suites d'excès de jeunesse et toutes les autres maladies des organes des deux SEXES. — Flueurs blanches chez jeunes filles et dames sont radicalement guéries par 19
„Institut SANITAS" — Genève.
Demander Prospectus: